

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 194/02

ÉFAI – 020411 – AFR 34/008/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION AU SECRET

**LIBÉRIA**

**Hassan Bility (h), rédacteur en chef du journal *The Analyst*  
et trois autres hommes dont on ignore le nom**

Londres, le 25 juin 2002

Le 24 juin, Hassan Bility, rédacteur en chef du journal *The Analyst*, et trois autres hommes ont été harcelés et arrêtés par deux hommes en civil, qui appartenaient apparemment au Service des enquêtes criminelles de la Police nationale du Libéria. Ils sont gardés à vue et risquent d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

D'après les informations recueillies, au moment de son arrestation, Hassan Bility a été giflé et frappé à coups de pied, avant d'être poussé dans une voiture et emmené. Selon des informations diffusées par la radio Kiss FM, qui émet depuis la capitale, Monrovia, Hassan Bility a été appréhendé parce qu'il était soupçonné d'avoir « dirigé une cellule terroriste des Liberians United for Reconciliation and Democracy [LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie] à Monrovia ». Hassan Bility avait déjà été arrêté, interrogé et placé en détention à deux reprises précédemment. Le journal *The Analyst* a été fermé deux fois, pour avoir écrit et publié des articles considérés comme critiques à l'égard du gouvernement.

Le 13 mai, Hassan Bility a été menacé de mort au téléphone par un colonel de la Police nationale du Libéria, qui lui a déclaré : « [Nous] vous connaissons tous, vous qui écrivez contre notre Papay [le président Charles Taylor], et le moment approche où nous nous occuperons de vous ; vos écrits et vos opinions incitent la communauté internationale à condamner le Papay ». Ces menaces lui ont été adressées à la suite d'un discours de Tiawon Gongloe, qui a été considéré comme une menace pour le gouvernement et sa sécurité nationale. Avocat de renom spécialisé dans la défense des droits humains, Tiawon Gongloe avait été lui-même arrêté pour avoir prononcé ce discours. Il a été relâché après avoir été torturé en garde à vue (voir l'AU 128/02, AFR 34/005/02 du 26 avril 2002, et sa mise à jour, AFR 34/006/02 du 3 mai 2002).

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les journalistes, les défenseurs des droits humains et les personnes considérées comme des détracteurs du gouvernement risquent en permanence d'être arrêtés, détenus sans inculpation et torturés. Depuis que le président Charles Taylor a décrété l'état d'urgence début février 2002, la politique de répression des autorités s'est durcie à l'égard de ceux qui critiquent le gouvernement et des personnes soupçonnées de faire partie de l'opposition ou de collaborer avec elle. Le 22 février, la directrice de l'organisation non gouvernementale (ONG) catholique Commission Justice et paix, l'ancienne présidente de la Cour suprême du Libéria Frances Johnson Morris, a été arrêtée par le directeur de la police, Paul Mulbah. Elle a été gardée à vue avec des hommes à la prison centrale de la police pendant plusieurs heures. Le 28 mars, Augustine Toe, qui appartient également à la Commission Justice et paix, a été appréhendé à son tour et gardé à vue pendant plusieurs heures. Le même jour, la police a fait irruption dans les locaux du *National Human Rights Center* (NHRC, Centre national des droits humains) et arrêté arbitrairement cinq membres de cette organisation.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Hassan Bility et des trois autres hommes qui ont été arrêtés le 24 juin ;
- exhortez les autorités à veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment que ces hommes soient libérés sans délai, à moins qu'il ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi ;
- appelez les autorités libériennes à prendre les mesures nécessaires pour que les forces de sécurité cessent d'attaquer, de harceler et de maltraiter des défenseurs des droits humains uniquement parce qu'ils exercent leurs activités légitimes en surveillant et en critiquant la politique du gouvernement.

**APPELS À :****Président de la République :**

His Excellency Mr Charles Taylor  
Office of the President  
Executive Mansion  
PO Box 9001, Capitol Hill  
Monrovia, Libéria

**Fax :** + 231 228 026 (Si un correspondant vous répond, demandez la ligne de fax.) / + 231 226 544

**Formule d'appel :** *Dear President Taylor, / Monsieur le Président de la République,*

**Directeur de la police nationale :**

Paul Mulbah  
National Police Force  
National Police Headquarters  
Monrovia, Libéria

**Fax :** + 231 226 785

**Formule d'appel :** *Dear Mr Mulbah, / Monsieur le Directeur,*

**Ministre de la Justice :**

Mr Eddington Varmah  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
Ashmun St, PO Box 9006  
Monrovia, Libéria

**Fax :** + 231 227 872

**Formule d'appel :** *Dear Mr Varmah, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :****Ambassadeur des États-Unis au Libéria :**

Ambassador  
Bismarck Myrick  
111 United Nations Drive  
Monrovia, Libéria

**Fax :** + 231 226 148/49

**Journal :**

*The Analyst*  
Stanley Sukaloh - Editor  
c/o LIPWA, PO Box 6545  
Above OK Dry Cleaning  
Corner of Benson & Center Streets  
1000 Monrovia - 10  
Libéria

**Fax :** + 231 227 838 (Inscrivez sur votre fax : « *For the attention of Stanley Sukaloh, Editor, The Analyst* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Libéria dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 6 AOÛT 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*